

Accusé de réception en préfecture
095-219502804-20230629-2023-DM-086A-AU
Date de télétransmission : 30/06/2023
Date de réception préfecture : 30/06/2023

publié - Notifié le 30/06/2023

GOUSSAINVILLE – n° 2023/.....

Pour le maire
Par délégation de signature,
le Rédacteur
Valérie HETUIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE GOUSSAINVILLE

H. Hetuin

Département du Val d'Oise

- Arrondissement de Sarcelles

- Chef Lieu de Canton

**DECISION DU MAIRE n° 2023-DM-086A
du 29 juin 2023**

OBJET : URBANISME - Actes relatifs au droit d'occupation des sols - Permis de Démolir (2.2.3).

URBANISME - Dépôt d'un permis de démolir - Démolition totale d'un bâtiment - Parcelle AN15, sise 30 avenue du 6 Juin 1944.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2122-22-27°,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 421-1 et suivants et R. 421-1 et suivants,

Vu la délibération n° 2020-DCM-01A en date du 4 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a procédé à l'élection de Monsieur Abdelaziz HAMIDA, en qualité de Maire,

Vu la délibération n° 2020-DCM-05A du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2020 décidant de déléguer à Monsieur Abdelaziz HAMIDA, Maire, les missions complémentaires prévues par l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la commune a pour projet la démolition du bâtiment - parcelle cadastrée AN15, sise 30 avenue du 6 juin 1944 - 95190 Goussainville,

Considérant que, pour ce faire, un permis de démolir doit être déposé,

DECIDE

Article Unique : DE DEPOSER un permis de démolir du bâtiment, sis 30 avenue du 6 juin 1944 - 95190 Goussainville, parcelle cadastrée AN15.

[Signature]
Le Maire,
Abdelaziz HAMIDA.

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Acte à classer

2023-DM-086A

1

En préparation

2

En attente retour
Préfecture

3

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-06-30T12-09-44.00 (MI246072575)

Identifiant unique de l'acte : 095-219502804-20230629-2023-DM-086A-AU (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : URBANISME - Dépôt d'un permis de démolir - Démolition
totale d'un bâtiment - Parcelle AN15, sise 30 avenue
du 6 Juin 1944.

Date de décision : 29/06/2023



Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 2. Urbanisme
2.2. Actes relatifs au droit d occupation ou d utilisation des sols
2.2.3. permis de démolir

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : DECISION 86.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 30/06/23 à 12:09

Par HETUIN Valérie

Transmis

Date 30/06/23 à 12:09

Par HETUIN Valérie

Accusé de réception

Date 30/06/23 à 12:15